

**REPUBLIQUE
 FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE, Madame Christelle TESSIER.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	27	21

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Aline MERIAU à Madame Magali BLANLUET, Madame Mariline BOUCLET à Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Yann BOUGUENNEC à Monsieur Bruno GODET.

Absents excusés : Madame Audrey JAMAIN, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Anab HASSAN SAED, Monsieur Pierre HABERT.

Date de la convocation

16 septembre 2022

Date d'affichage

16 septembre 2022

A été nommé secrétaire : Monsieur Bruno GODET.

Objet de la délibération

7- Finances locales

7-1- Décisions budgétaires

7-1-2-3 Budget modificatif – délibéré avec document budgétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°2022-009 du Conseil municipal du 24 février 2022 relative au vote du budget assainissement 2022,
 Vu la délibération n°2022-039 du Conseil municipal du 19 février 2022 relative au vote du budget supplémentaire assainissement 2022,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 septembre 2022,

2022-060 Décision modificative n°1 du budget assainissement 2022

Entendu l'exposé de Madame Marianne HUREL, Adjointe au Maire,

Il est proposé les modifications budgétaires suivantes :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

		2022
Chapitre	Libellé	DM n°1
Dépenses de fonctionnement		
023	Virement à la section d'investissement	-41 935,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	41 935,00 €
Total dépenses fonctionnement		0,00 €

Recettes d'investissement		
021	Virement de la section d'exploitation	-41 935,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	41 935,00 €
Total recettes d'investissement		0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Frédéric MURA



Le secrétaire de séance,
Bruno GODET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno GODET', written vertically.

